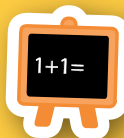


RENTRÉE SCOLAIRE

2024 - 2025

Lardy nous guide



ÉDITO

chers Parents,

La Ville de Lardy vous propose une 6^e édition du Guide de la Rentrée Scolaire. Véritable aide-mémoire, il a été pensé pour vous aider dans toutes vos démarches relatives à la vie scolaire et périscolaire dans la commune.

Notre préoccupation première est la réussite et l'épanouissement de vos enfants.

La Ville investit toute l'année en ce sens dans les bâtiments et le mobilier, qui relèvent d'une compétence communale obligatoire, mais aussi dans les équipements numériques.

Elle s'investit même au-delà pour donner accès, à tous les élèves, à des activités sportives, culturelles et artistiques. Elle ouvre également l'école "hors les murs" en subventionnant des sorties découvertes et pédagogiques ainsi que des classes transplantées.

La Communauté de Communes Entre Juine et Renarde porte quant à elle, les compétences Petite enfance, Périscolaire et Extra-scolaire. Leurs services et vos élus travaillent toute l'année en étroite collaboration avec la communauté éducative, les associations de parents d'élèves et les animateurs, pour un environnement scolaire et périscolaire de qualité pour vos enfants.

Toute notre équipe vous souhaite une belle période estivale, et par avance, une bonne rentrée 2024-2025.



Dominique BOUGRAUD
Maire de Lardy



Annie DOGNON
Adjointe au Maire en charge de l'Enfance,
de la Jeunesse et de l'Éducation

P.4

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES



P.9

INSCRIPTIONS SCOLAIRES



P.10

LA VILLE INVESTIT POUR L'ÉPANOUISSEMENT DE VOS ENFANTS !



P.12

LES SERVICES PÉRI- ET EXTRA-SCOLAIRES



P.15

INSCRIPTIONS ET FACTURATION



P.17

AUTOUR DE L'ÉCOLE



P.18

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)



P.19

PETITE ENFANCE



LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Primaire

École maternelle Charles Perrault

4 classes* • Accueil des enfants du **Pâté** et de **Cochet**.



Rue René Cassin



01 60 82 85 50



Directrice :

Albane HENRY • 0912182c@ac-versailles.fr

Référente périscolaire :

Aurélié RACHET • 01 60 82 85 51 • periscolaire-perrault@ccejr.org

Restaurant scolaire :

01 60 82 85 52



Horaires scolaires :

8h20 / 11h30 - 13h20 / 16h30

Garderie du matin : 7h - 8h20

Garderie du soir : 16h30 - 19h



*potentielle fermeture d'une classe à la rentrée scolaire.



École maternelle La Sorbonne

3 classes • Accueil des enfants du **Bourg**.



32 rue de Verdun



01 60 82 39 04



Directrice :

Christine BUSTAMANTE
0911736t@ac-versailles.fr

Référente périscolaire :

Adeline BORDJ • 01 60 82 31 72 • periscolaire-sorbonne@ccejr.org

Restaurant scolaire :

01 60 82 31 72



Horaires scolaires :

8h30 / 11h40 - 13h30 / 16h40

Garderie du matin : 7h - 8h30


Garderie du soir : 16h40 - 19h


LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Primaire


École élémentaire Jean Moulin

8 classes • Accueil des enfants du **Pâté** et de **Cochet**.


 19 rue des Écoles

 01 69 27 41 64

 **Directrice :**
Anne-Marie WIEDENHOFF
0910162g@ac-versailles.fr
Référente périscolaire :
Nadège TANGUY • 06 44 13 55 37
periscolaire-moulin@ccejr.org
Restaurant scolaire (cantine Charles
Perrault) : 01 60 82 85 52

 **Horaires scolaires :**
8h05 / 11h15 - 13h05 / 16h15
Garderie du matin : 7h - 08h05
Garderie du soir : 16h15 - 19h
Aide aux devoirs : 16h15 - 18h



APE Jean Moulin
amicalejeanmoulin@gmail.com
 APE Jean Moulin Lardy





École élémentaire Saint-Exupéry

6 classes • Accueil des enfants du **Bourg**.



28 avenue du Maréchal Foch



01 69 27 42 81



Directrice :

Véronique BARRAUD

0910165k@ac-versailles.fr

Référente périscolaire :

Irène CARNEL • 01 60 82 99 73 • periscolaire-stexupery@ccejr.org

Restaurant scolaire (cantine La Sorbonne) : 01 60 82 31 72



Horaires scolaires :

8h35 / 11h45 - 13h35 / 16h45

Garderie du matin : 7h - 8h35

Garderie du soir : 16h45 - 19h

Aide aux devoirs : 16h45 - 18h


LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES



Primaire



École primaire Sainte Ernestine


École privée sous contrat d'État accueillant environ 190 élèves de la toute petite section (TPS) au CM2.

 17 Grande Rue

 01 60 82 30 73

 **Directrice :**
Isabelle PERNET
direction@ste-ernestine.fr

 steernestine.toutemonecole.fr
 ecoleSainteErnestineLardy


 **Horaires scolaires :**
8h15 / 11h45 et 13h30 / 16h30
les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
Garderie du matin : 7h30 / 8h15
Garderie du soir : 16h30 / 18h45

 **Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre (APEL)**
apel@ste-ernestine.fr

Secondaire

Collège Germaine Tillion

Établissement géré par le Conseil départemental de l'Essonne.

 47 rue de Cochet

 01 64 59 25 20


 **Principale :** Nadège MENGAUD
Principale adjointe :
Gladys ARTHÉMISE
0912276e@ac-versailles.fr

 www.clg-tillion-lardy.ac-versailles.fr
 ClgTillion91
 clggtillion91



INSCRIPTIONS

- **nouveaux arrivants :** dossier d'inscription à demander directement au collège
- **nouveaux 6^e :** les dossiers sont remis aux élèves de CM2 par le directeur/la directrice de leur établissement
- **autres niveaux :** dossier d'inscription remis directement par le collège en mai

 **Portes ouvertes du collège en juin,** date à venir sur www.ville-lardy.fr

ma lin



Bus : l'abonnement à la ligne de bus Francilîté Ouest Essonne empruntée par les élèves de Lardy Bourg pour se rendre au collège situé dans le quartier Cochet est **intégralement pris en charge par la Ville** (carte Optile Bus Lignes Régulières). Renseignements et inscription à l'accueil de la mairie.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Primo-inscription en Petite Section de l'école maternelle

Pour une entrée à l'école à 3 ans, n'oubliez pas d'inscrire votre enfant dès ses 2 ans révolus auprès du Service des Affaires scolaires. Ainsi, les enfants nés en 2021 feront leur première rentrée scolaire en septembre 2024.

Pour les enfants nés en 2022 qui rentreront en 2025, il est demandé de procéder aux inscriptions à compter du mois d'octobre 2024 afin d'évaluer les futurs effectifs.

Justificatifs nécessaires :

- Livret de famille (les pages remplies),
- Justificatif de domicile récent,
- Pages de vaccination du carnet de santé.

Pour la confirmation définitive de cette inscription, vous serez convié à rencontrer la directrice de l'école concernée courant mai ou juin.



CONTACT

Service des Affaires scolaires

Mairie, 70 Grande Rue • 01 69 27 14 92 • scolaire@ville-lardy.fr



Inscription dans une autre classe

Si votre enfant est déjà inscrit dans une école publique de Lardy,

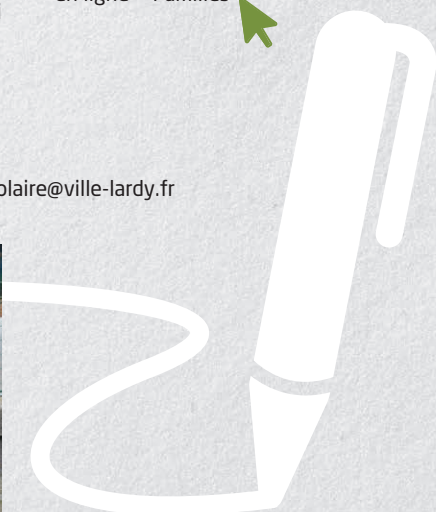
son inscription pour la rentrée suivante se fait automatiquement sur l'école de son secteur.

Si votre enfant n'est pas encore inscrit dans une école publique de Lardy,

rendez-vous au Service des Affaires scolaires à la mairie, avec les justificatifs suivants :

- Livret de famille (les pages remplies),
- Justificatif de domicile récent,
- Certificat de radiation de l'école d'origine,
- Pages de vaccination du carnet de santé.

ou sur www.ville-lardy.fr > Mes démarches en ligne > Familles



LA VILLE INVESTIT POUR L'ÉPANOUISSEMENT DE VOS ENFANTS !

Encourager le sport à l'école

L'éducation physique est inscrite dans les programmes de l'Éducation Nationale dès l'école primaire. Pour contribuer à la découverte de nouvelles disciplines sportives, la Ville travaille en collaboration avec les enseignants en mettant à leur disposition :

- les installations sportives de la commune,
- des intervenants qualifiés à raison de 12 heures/an pour chacune des classes des écoles élémentaires de la ville.



Les classes de CP, CE1 et CM2 bénéficient de créneaux à la piscine de La Norville.



Les CM1-CM2 se voient proposer des ateliers "Savoir Rouler à Vélo" afin de circuler en autonomie et sécurité en ville.

Monter des projets artistiques et culturels

En partenariat avec les enseignants, la Ville et la CCEJR impulsent et financent différents projets artistiques et culturels, et animations :

- l'accès à un spectacle par trimestre pour chaque école,
- des parcours d'éducation artistique et culturelle construits avec des professionnels et des compagnies, au fil de séances-découvertes et d'ateliers de pratique artistique,
- des animations à la médiathèque-ludothèque...

Chaque école se voit ainsi proposer un éventail de projets diversifiés auquel elle peut choisir de faire participer ses différentes classes au fil de l'année scolaire.





Soutenir les sorties scolaires et classes transplantées

Chaque année, la Ville finance diverses classes transplantées (classes-découvertes) :

- 1 par école élémentaire*,
- 1 en maternelle.

C'est un choix fort de la ville en faveur des petit(e)s Larziacois(e)s. Les communes en effet ne sont pas tenues d'accompagner financièrement ces actions pédagogiques menées hors des murs de l'école.

La Ville et la Caisse des Écoles soutiennent par ailleurs divers projets pédagogiques et sorties scolaires tout au long de l'année.

**Malin : les fonds récoltés grâce aux actions de l'Amicale de parents d'élèves de l'école élémentaire Jean Moulin permettent à une classe supplémentaire de partir chaque année.*

Développer les équipements numériques

La Ville, en concertation avec les enseignants, continue d'équiper les écoles :

- **Depuis 2022** : 12 écrans numériques interactifs sont venus compléter les traditionnels tableaux dans les classes des écoles élémentaires de la ville. Ils ont été subventionnés dans le cadre du Plan France Relance, la commune figurant parmi les lauréats du projet "socle numérique dans les écoles élémentaires".
- **En février 2021** : 20 nouveaux ordinateurs portables ont été achetés par la commune pour les enseignants et le RASED pour permettre d'assurer la continuité pédagogique et préserver le lien entre école-élèves-familles.
- **Depuis 2017** : 1 "classe mobile" est disponible dans chaque école élémentaire avec 15 ordinateurs portables équipés du filtre AmonEcole (pour sécuriser l'accès aux ressources liées à internet dans le cadre scolaire), ainsi que 15 tablettes numériques gérées par l'enseignant.



LES SERVICES PÉRISCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES

Semaine-type de votre enfant

| LUNDI | | MARDI | | MERCREDI | | JEUDI | | VENDREDI | |
|-----------------------------------|--|-----------------------------------|--|-------------------|--|-----------------------------------|--|-----------------------------------|--|
| 1 Garderie (accueil périscolaire) | | | | 4 | | 1 Garderie (accueil périscolaire) | | | |
| Cours | | Cours | | Centre de loisirs | | Cours | | Cours | |
| 2 Pause méridienne | | | | | | | | | |
| Cours | | Cours | | 4 | | Cours | | Cours | |
| 3 Aide aux devoirs | | 3 Aide aux devoirs | | Centre de loisirs | | 3 Aide aux devoirs | | 3 Aide aux devoirs | |
| 1 Garderie (accueil périscolaire) | | 1 Garderie (accueil périscolaire) | | | | 1 Garderie (accueil périscolaire) | | 1 Garderie (accueil périscolaire) | |

1 Les garderies (accueils périscolaires)

Un service d'accueil périscolaire (garderie du matin et du soir) est assuré par la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde (CCEJR) qui a le ressort de cette compétence depuis janvier 2016 sur la commune. Les enfants sont accueillis au sein de chaque établissement scolaire dans une ou plusieurs salles dédiées.

École maternelle Charles Perrault (Pâté)

🕒 Garderie (accueil périscolaire) :
7h / 8h20 - 16h30 / 19h

📞 Aurélie RACHET • 01 60 82 85 51
periscolaire-perrault@ccejr.org

École maternelle La Sorbonne (Bourg) :

🕒 Garderie (accueil périscolaire) :
7h / 8h30 - 16h40 / 19h

📞 Adeline BORDJ • 01 60 82 31 72
periscolaire-sorbonne@ccejr.org

École élémentaire Jean Moulin (Pâté) :

🕒 Garderie (accueil périscolaire) :
7h / 8h15 - 16h15 / 19h

📞 Nadège TANGUY • 01 60 82 67 85
periscolaire-moulin@ccejr.org

École élémentaire Saint-Exupéry (Bourg) :

🕒 Garderie (accueil périscolaire) :
7h / 8h35 - 16h45 / 19h

📞 Irène CARNEL • 01 60 82 99 73
periscolaire-stexupery@ccejr.org

Comment ça se passe le midi ?

2 options s'offrent aux jeunes Larziacois sur cette plage de 2 heures le midi :

- rentrer à la maison pour déjeuner,
- ou aller au restaurant scolaire, et profiter d'un temps mêlant restauration scolaire et animations ludiques et récréatives.

2 La restauration scolaire

Le restaurant scolaire La Sorbonne
(32 rue de Verdun - 01 60 82 31 72)
accueille les enfants des écoles La Sorbonne et Saint-Exupéry*.

Le restaurant scolaire Charles Perrault
(rue René Cassin - 01 60 82 85 52)
accueille les enfants des écoles Charles Perrault et Jean Moulin*.

**Les élèves des écoles élémentaires Saint-Exupéry et Jean Moulin qui déjeunent au restaurant scolaire sont pris en charge par les animateurs de la CCEJR à leur école. Ces derniers les accompagnent respectivement à pied ou en bus jusqu'à leur restaurant scolaire.*

Les menus sont consultables sur le site de la ville www.ville-lardy.fr



Largement issus de l'agriculture biologique, les menus sont préparés et élaborés par un prestataire de restauration spécialisé. Les repas sont livrés sous forme de liaison froide.

Une commission des menus (composée du responsable de la restauration de la CCEJR, d'un représentant du prestataire accompagné d'une diététicienne, de parents d'élèves, de membres élus de la CCEJR) se réunit pour élaborer les menus et veiller à la qualité des prestations.

3 L'aide aux devoirs

Il s'agit d'un temps de **travail encadré** par des adultes qui accompagnent au mieux vos enfants dans la réalisation de leurs devoirs.




Cette aide aux devoirs est ouverte aux enfants scolarisés du CE1 au CM2
(nombre de places limité).




École élémentaire Saint-Exupéry :
16h45 - 18h
École élémentaire Jean Moulin :
16h15 - 18h





4 Le Centre de Loisirs "L'île des Enfants"

 Rue René Cassin


 **01 60 82 85 53 • 01 60 82 85 59**
06 73 67 16 26

 Directeur : Éric LAMERE
centredeloisirs-lardy@ccejr.org


 Structure ouverte aux enfants
scolarisés **jusqu'à 13 ans** révolus
(passerelle possible avec
la Maison des Jeunes).


 **Ouverture les mercredis et vacances
scolaires** du lundi au vendredi de 7h à 19h :


- arrivées échelonnées de 7h à 9h.
- départs échelonnés de 17h30 à 19h.


 **Possibilité d'inscription** à la journée ou à la
demie-journée, avec ou sans repas.
(La restauration des enfants le midi s'effectue
sur place au restaurant scolaire Charles Perrault.)

La Maison des Jeunes "L'Escale"

 Rue René Cassin

 **01 60 82 85 57**
06 73 67 16 26

 Directeur : Éric LAMERE
lescale@ccejr.org

 Structure ouverte aux **enfants dès
l'entrée en 6^e et jusqu'à 17 ans inclus.**

 **Hors
vacances scolaires :**
mardi* : 16h - 19h
mercredi : 13h - 19h
vendredi : 16h - 19h
samedi : 13h - 19h


**(activités sportives au gymnase Cornuel,
allée Cornuel : La Maison des Jeunes est fermée)*


**Pendant les
vacances scolaires :**
du lundi au vendredi :
10h - 19h.


ET AUSSI : la Maison des Jeunes "L'Escale" organise des mini-séjours pendant certaines vacances scolaires.

L'École Municipale de Sport (EMS)

Le service de l'École Municipale de Sport est proposé par la Ville de Lardy. Les enfants peuvent y découvrir et pratiquer différents sports sous forme de **mini-cycles** de façon **ludique et non compétitive**.

 Gymnase René Grenault
(rue de Panserot à Lardy Bourg)

 Pour les enfants **de la grande
section jusqu'au CM2**

 Les mercredis après-midis
durant l'année scolaire



MALIN : un service de bus gratuit fait la liaison entre le centre de loisirs L'île des Enfants et l'École Municipale de Sports les mercredis après-midis !

ET AUSSI : pendant les vacances scolaires (Toussaint, hiver et printemps), l'EMS propose des stages de plusieurs jours aux enfants du CE1 au CM2 (avec priorité aux enfants du CE2 au CM2) nombre de places limité.



Les Projets d'Accueil Individualisé (PAI)

POURQUOI ?

Un Projet d'Accueil Individualisé est mis en place lorsque la scolarité d'un élève nécessite des aménagements en raison d'un **trouble de santé invalidant** : pathologie chronique, allergies, intolérances alimentaires...

COMMENT ?

Ce document récapitule les **aménagements nécessaires à la scolarisation** de l'enfant avec, le cas échéant, le protocole d'urgence. Il est établi à la demande du médecin de famille, de l'allergologue, ou autre spécialiste qui complète le dossier. Une fois signé par les parents, ce dossier est transmis au directeur de l'école où votre enfant est scolarisé, ou au médecin scolaire. Il est obligatoire de fournir les paniers repas de votre enfant en cas d'allergie alimentaire et/ou les traitements réguliers ou à prendre en cas d'urgence.

Un PAI doit également être rédigé pour l'accueil de votre enfant en accueils de loisirs
➢ Document téléchargeable sur www.entrepruineetrenarde.org
➢ **d'infos** : jimmy.vollereau@ccejr.org



INSCRIPTIONS ET FACTURATION



Auprès de la Ville de Lardy

La Ville de Lardy opère la facturation et les inscriptions pour les activités relevant de ses compétences, à savoir :

L'École Municipale de Sport (EMS) :



INSCRIPTION

L'inscription est annuelle*. Dossier à retirer en juin à l'accueil de la mairie ou téléchargeable sur le site : www.ville-lardy.fr
> Mes démarches en ligne > Sport.



PAIEMENT

La facturation est annuelle*. Elle est adressée au foyer du responsable légal de l'enfant et est fonction du quotient familial. Paiement en ligne désormais possible (le cas échéant en chèques) et règlement possible en 3x sur demande.

**hors stages-découverte multi-sports organisés pendant les vacances scolaires et réglables à part.*

Les classes transplantées :



INSCRIPTION

Le dossier d'inscription est transmis par l'école où est scolarisé votre enfant.



PAIEMENT

Le règlement, qui est fonction du quotient familial, peut être échelonné. À réception de la facture, paiement en ligne désormais possible (le cas échéant en chèques).



CONTACT

Service des Affaires scolaires

Hôtel de Ville - 70 Grande Rue - 91510 LARDY
01 69 27 14 92 • scolaire@ville-lardy.fr

INSCRIPTIONS ET FACTURATION



Via la Communauté de Communes entre Juine et Renarde (CCEJR)

**La Communauté de Communes
entre Juine et Renarde opère
les inscriptions et facturations
des services dont elle
a la compétence, à savoir :**

- les garderies (accueils périscolaires),
- la restauration scolaire,
- l'aide aux devoirs,
- le Centre de Loisirs "L'Île des enfants",
- la Maison des Jeunes "L'Escal".

INSCRIPTION

L'inscription à ces différents services (garderies, restauration scolaire à l'année ou à l'unité, aide aux devoirs, centres de loisirs) doit être renouvelée chaque année via un dossier d'inscription par famille à remplir en ligne.


> La (ré)inscription est désormais à opérer directement en ligne sur le Portail Famille.
Vous recevrez un mail avec un lien de connexion.

PAIEMENT

Les familles peuvent procéder au règlement de leurs factures grâce au Portail Famille :

Rendez-vous sur
www.entrejuineetrenarde.org 

Les codes d'accès sont envoyés une fois le dossier d'inscription et le calcul du quotient familial traités par la CCEJR.

 Chaque mois, les familles seront averties par mail de l'édition des factures consultables sur le Portail Famille.

Possibilité de régler directement en ligne par carte bancaire, ou par chèque, espèces, CESU ou carte bancaire directement au bureau du Service monétique au siège de la CCEJR.

Portail Famille accessible depuis le site
www.entrejuineetrenarde.org 

à noter

Il faut procéder à des pré-réervations sur le **PORTAIL FAMILLE** pour :

- LE CENTRE DE LOISIRS : mercredis (dimanche précédent) et vacances scolaires (ouverture des réservations au trimestre)
- LA RESTAURATION SCOLAIRE : repas à l'unité pour la semaine (au plus tard le mercredi de la semaine précédente)
- LE PÉRISCOLAIRE : du soir (le mercredi de la semaine précédente)

CONTACTS

**Communauté de Communes
Entre Juine et Renarde
Service Monétique**

2 rue des Hêtres Pourpres
91580 ÉTRÉCHY

01 83 63 88 40 - 01 83 63 88 39
monetique@ccejr.org

Horaires :

Lundi : 13h30-17h
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi :
9h-12h et 13h30-17h

AUTOUR DE L'ÉCOLE




Le Conseil d'école

Lieu de réunion de tous les acteurs de l'école, cette assemblée collégiale se réunit trois fois par an. Sur proposition du directeur de l'école, elle vote le règlement intérieur de l'école, le projet d'organisation de la semaine scolaire, adopte le projet d'école et se prononce sur les principales questions de la vie scolaire.

Les Associations de parents d'élèves


Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE)

fcpecoleslardy@gmail.com

 FCPE Lardy


FCPE Lardy Bourg

fcpelardybourg@gmail.com

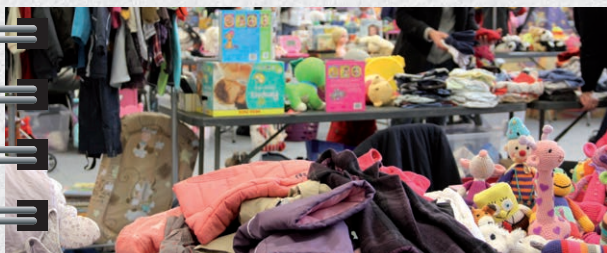
 FCPE LardyBourg

Association Autonome de Parents d'Élèves (AAPE)

lardyaape@gmail.com

 AAPE Lardy

 LARDYAAPE



La Caisse des Écoles

Les actions de la Caisse des Écoles :

- le cadeau de fin d'année aux élèves de CM2 quittant les établissements scolaires de la Ville,
- la participation aux projets d'école ou achat de fournitures / petit matériel pour la classe,
- l'aide au financement des sorties pédagogiques à caractère culturel,
- la participation au financement de spectacles de fin d'année, conjointement avec le Service Culture de la Ville,
- le versement d'une contribution aux coopératives de chaque école (pour rappel, les coopératives scolaires sont aussi alimentées par les dons de parents pour mettre en œuvre des projets éducatifs qui contribuent à l'animation de la vie de l'école ou des actions de solidarité).

Afin de collecter les fonds nécessaires à la réalisation de ses actions, la Caisse des Écoles de Lardy propose des événements tels que la kermesse, le loto et la bourse aux jouets (à retrouver sur www.ville-lardy.fr).

Composition et membres :

La Caisse des Écoles est un établissement public, créé au niveau de la commune et géré par un comité d'administration.

Ce comité est composé du maire (président), de l'adjointe aux Affaires scolaires (vice-présidente), de 5 conseillers municipaux nommés par le conseil municipal pour la durée de leur mandat, et de 7 membres (de préférence des parents) élus en assemblée générale pour 3 ans. Il se réunit une dizaine de fois par an.

> **ON RECRUTE !** Encore 2 places disponibles

> **Intéressé pour y participer ?** N'hésitez pas à contacter le service scolaire en mairie :
01 69 27 14 92 - scolaire@ville-lardy.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)



Ouvert à tous les enfants larziacois scolarisés dans la ville de CE2 au CM2, le Conseil Municipal des Enfants (CME) est un lieu de propositions, de dialogue et d'apprentissage de la démocratie. L'enfant y est reconnu comme partenaire à part entière de la vie de la commune.

Les candidats, élus par leurs pairs pour 2 ans, se répartissent en groupes de travail, appelés "commissions". D'un commun accord, ils y discutent des projets et des actions qu'ils souhaitent mener. Ces derniers sont ensuite présentés en assemblée plénière pour validation par l'ensemble de la quinzaine de jeunes conseillers.

> Exemples d'actions passées et à venir :
le choix du nouveau module de jeux en cordages dans le parc de l'Hôtel de Ville, Rando 3R (Randonner-Ramasser-Recycler), concours de talents, le concours de pâtisserie, la collecte de croquettes solidaires...



CONTACT

Aurélié RACHET • 01 60 82 85 51
conseil.municipal.des.enfants@ville-lardy.fr

RASED Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté

Le RASED est un dispositif intercommunal gratuit mis en place par l'Éducation Nationale pour les élèves des écoles publiques maternelles et élémentaires. C'est un dispositif de prévention de l'échec scolaire qui propose des aides adaptées à chaque situation. Ses membres (enseignants spécialisés et psychologues) proposent aux établissements scolaires des aides individuelles ou en petits groupes, dans ou hors de la classe.

Ils interviennent en toute confidentialité, uniquement avec l'accord de tous les partenaires.

CONTACT

RASED - 17 rue des Écoles
01 60 82 24 36
rasedlardy@orange.fr

PETITE ENFANCE

Relais Petite enfance



Le Relais Petite Enfance (REP) est géré par la Communauté de Communes entre Juine et Renarde (CCEJR) en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Il assure un rôle de guichet unique pour l'information sur les modes d'accueil. C'est également un lieu d'échange pour les (futurs) parents, les assistant(e)s maternel(le)s et divers acteurs de la Petite Enfance qui :

- informe sur les différents modes d'accueil et les aides financières,
- assure la mise en relation entre parents et assistant(e)s maternel(le)s (en fonction des places disponibles),
- vous transmet les dossiers de préinscription à envoyer aux crèches,
- propose des temps d'animation pour les assistant(e)s maternel(le)s avec les enfants accueillis,
- et organise des réunions d'information, des conférences et débats sur le thème de la petite enfance.



CONTACTS Animatrice : Claire GRUEL

PERMANENCES SUR RENDEZ-VOUS :

• Relais Petite Enfance

(14 rue des champs - 91850 Bouray-sur-Juine) : le lundi après-midi, le jeudi entre 17h et 19h et en alternance le mercredi et samedi matin

+Rdv possibles au besoin :

- à la salle de la mairie annexe (5bis route de Saint-Vrain - Lardy Pâté)
- à la salle du pont de l'Hêtre (3 rue du Pont de l'Hêtre - Lardy bourg)

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES :

- au 01 85 46 09 94
- les mardi et vendredi de 13h à 15h



Crèches et multi-accueils

Plusieurs structures d'accueils maillent le territoire. Renseignez-vous auprès d'elles !



LIEUX D'ACCUEIL COLLECTIF (crèches parentales et associatives)

• Le Multi-accueil parental "Les Diabolos de la Juine"

2 rue Tire-Barbe
91510 LARDY
01 60 82 38 00
bureau@lesdiabolos.fr
www.lesdiabolos.fr

• Le Multi-accueil parental "Les P'tits Loups"

8 ter rue des Vrigneaux
91580 ÉTRÉCHY
01 60 80 55 17
lesptitsloups91580@sfr.fr
www.lesptitsloups-etrechy.com

• La Micro-crèche "Les Pitchounes"

4 chemin des Sources
91580 SOUZY-LA-BRICHE
01 69 78 07 31
pitchounes@orange.fr

• Le Multi-accueil parental "Les P'tits Bidous"

12 rue des Champs
91850 BOURAY-SUR-JUINE
01 69 27 42 11
bureau.lesptitsbidous@gmail.com
www.lesptitsbidous.net

• La Crèche parentale "Les Hirondelles de la Juine"

22 rue de la Cité
91580 ÉTRÉCHY
01 60 80 48 59
crecheleshirondellesdlj@gmail.com





à noter

À vos agendas !

**Bourse aux jouets
et puériculture**
En novembre

+ d'infos : www.ville-lardy.fr

Loto de la Chandeleur
En février

Gymnase Grenault, rue de Panserot

**Kermesse
des écoles publiques**
En juin

Parc de l'Hôtel de Ville, 70 Grande Rue



Calendrier

Vacances scolaires zone C

Rentrée des classes :

lundi 02/09/2024

Vacances de Toussaint :

du samedi 19/10 au lundi 04/11/2024

Vacances de Noël :

du samedi 23/12/2023 au mardi 08/01/2024

Vacances d'hiver :

du samedi 15/02 au lundi 03/03/2025

Vacances de printemps :

du samedi 12/04 au lundi 28/04/2025

Pont de l'Ascension :

du mercredi 28/05 au lundi 02/06/2025

Fin de l'année scolaire :

samedi 05/07/2025

Contacts

Zone C - Académie de Versailles

**Direction des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de l'Essonne**

Boulevard de France - 91012 ÉVRY Cedex
(Directrice académique : Pascale COQ
ce.ia91@ac-versailles.fr)

Inspection de l'Éducation Nationale

Circonscription de La Ferté Alais
4 rue des Alouettes
91760 ITTEVILLE
01 30 83 49 68
(Inspectrice : Émilie MORIN
ce.0911089p@ac-versailles.fr)



Ville de Lardy
Hôtel de Ville
70 Grande Rue
91510 LARDY
01 69 27 14 00
www.ville-lardy.fr

**Communauté de Communes
entre Juine et Renarde (CCEJR)**

2 rue des Hêtres Pourpres
91580 ÉTRÉCHY
01 83 63 88 22
www.entrejuineetrenarde.org

